

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
04/07/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :  
2017-ARA-DP-00634

#### 1. Intitulé du projet

SDA LIAISON PLANTEES UDEP STI/MSM 2017 – OPERATION 037

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) bénéficiaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIVOM ZONE VERTE DU GRESIVAUDAN

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Gilles FARRUGIA, Président

RCS / SIRET

2|4|3| 8|0|0| 2|9|9| 0|0|0|2|2|

Forme juridique EPCI

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
MILIEUX AQUATIQUES - 24. Système de collecte ET de traitement des eaux résiduaires: Non concerné	>a) Système d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées est <150 000 EH et >10 000 EH. [NdSIZOV : Réseau uniquement, car STEP 35000 EH déjà en service >> projet a priori non concerné]
ENERGIE - 38. Canalisations pour le transport de fluides (...): Non concerné	>Canalisations dont le Ø ext x la long. est >=500m <sup>2</sup> ou dont la long. >=2 km. [NdSIZOV : Long=3,88km / Øext x Long.=1117,5m <sup>2</sup> mais réseau EU et non ENERGIE >> projet a priori non concerné]
IOTA 3.1.5.0 travaux lit mineur cours d'eau	> IOTA 3.1.5.0 Déclaration (destruction <200m <sup>2</sup> frayère)

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Cette étude au cas par cas s'intéresse à un projet d'assainissement visant à remplacer un poste de refoulement (PR) existant à Saint-Ismier (38), secteur des Plantées et à créer une liaison structurante de plus de 3 km (en refoulement et en gravitaire) depuis ce PR, jusqu'à l'Usine de Dépollution des eaux usées domestiques de Montbonnot-Saint-Martin.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du Schéma Directeur d'Assainissement réalisé par le BET Profils Etudes en 2016 qui pointe les opérations nécessaires pour limiter les déversements récurrents des déversoirs d'orage (non-conformité réglementaire) et exploiter la pleine capacité de l'usine de dépollution, en intégrant les perspectives d'urbanisation jusqu'en 2035.

Différents scénarios ont été proposés afin d'augmenter la capacité de transit d'effluents vers l'UDEP.

Le scénario retenu (qui est celui impactant le moins les parcelles agricoles) est le suivant :

- Démolition du PR des Plantées, création d'un nouveau PR avec bassin d'orage de 150m<sup>3</sup> (St Ismier),
- Refoulement des Plantées jusqu'aux Semaises (St-Ismier), essentiellement en terrain naturel le long de l'autoroute A41
- Réseau gravitaire des Semaises jusqu'au futur PR de Secrétan (St-Ismier - Montbonnot), sous chemin rural et accotement de route départementale (RD), y compris une traversée de ruisseau avec batardeau
- Refoulement du Secrétan jusqu'à l'UDEP (Montbonnot) sous voie communale et voie verte, y compris fonçage sous RD

#### 4.2 Objectifs du projet

Ces travaux ont pour objectifs de réduire les déversements au niveau des déversoirs d'orage (DO) vers le milieu naturel.

En effet le schéma directeur d'assainissement grâce aux mesures et à la modélisation réalisée, montre que les déversements seront réduits de manière très importante :

- o Suppression des déversements pour une pluie mensuelle ;
- o Division par 2 des volumes déversés aux PR Plantées pour une pluie annuelle ;
- o Quasi-suppression des déversements à au DO MSM8 pour une pluie annuelle (ce DO est situé très à l'aval du PR des Plantées et sera très nettement soulagé par la future structuration du réseau) ;

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

- Ouvrages (Poste de Refoulement PR et Bassin de stockage restitution BSR) :

Démolition d'un poste de refoulement essentiellement enterré.

Réalisation d'excavations à l'aide d'engins mécaniques jusqu'à 5m de profondeur.

Construction d'ouvrages en génie civil en béton et/ou fibre de verre : 1 BaSR de 150m<sup>3</sup>, 1 PR de 200m<sup>3</sup>/h, 1 PR de 300m<sup>3</sup>/h

Construction de cabanons techniques de petites dimensions pour faciliter l'exploitation des pompes sur les PR.

- Réseaux

Réalisation d'une tranchée à l'aide d'engins mécaniques (pelle mécanique), essentiellement en espaces verts le long de l'autoroute A41, sous chemin rural. Apport et évacuation de matériaux à l'aide de camions. Stockage provisoire de matériaux.

Réalisation des réseaux d'assainissement des eaux usées, en refoulement PEHDØ250 et gravitaire PPØ200/400, sur au total 3,885kml (2670ml PEHDØ250 ; 1035ml PPØ400 ; 180 ml PPØ200).

1 traversée de cours d'eau par batardeau.

1 fonçage sous RD.

Remise en état d'une piste d'accès non revêtue envisagée sur un chemin rural public à borner.

Construction de cabanons techniques de petites dimensions pour faciliter l'exploitation des pompes sur les PR.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Interventions ponctuelles sur les ventouses et vidanges des réseaux de refoulement, par le biais notamment de la piste d'accès.

Interventions d'exploitation régulières sur les postes de refoulement, qui seront accessibles par les routes et chemins d'exploitation actuels en l'état.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure d'autorisation.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Réseau = 3,885 kml (surface=diamètre x linéaire=1117,5m <sup>2</sup> ) Profondeur moyenne de 1,10m à 1,30m, approfondissement ponctuel jusqu'à 2,90m	
Bassin = 165m <sup>2</sup> extérieur Profondeur jusqu'à 3m, terrassement jusqu'à presque 5m de profondeur pour connexion au futur poste de refoulement.	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Saint-Ismier (38)  
Montbonnot-Saint-Martin (38)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 5 ° 50 ' 39 " 64 Lat. 45 ° 14 ' 21 " 18

Point d'arrivée :

Long. 5 ° 48 ' 59 " 50 Lat. 45 ° 13 ' 05 " 09

Communes traversées :

Saint-Ismier (38)  
Montbonnot-Saint-Martin (38)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors de la zone, à proximité, mais de l'autre côté de l'autoroute A41 : ZNIEFF continentale de type 1 : Ancienne boucle de l'Isère au Bois Français (Identifiant national : 820032114) Voir carte en annexe 7
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE approuvé par délibération du Conseil Municipal de St Ismier le 4/4/2013 PPBE approuvé par délibération du Conseil Municipal de Montbonnot le 19/2/2013
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le lien n°1 ne fonctionne pas, le site CARMEN trouvé par ailleurs n'affiche pas les données ni les légendes sur le secteur. Utilisation à la place des données du site georhônealpes.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Ismier - PPRI approuvé en date du 30/7/2007, PPRN révision n°2 approuvée par arrêté préfectoral n°2011311-0056 en date du 7/11/2011  Montbonnot-St-Martin - PPRI approuvé par arrêté n°2007-06598 en date du 30/7/2007, PER prescrit en date du 20/12/2005
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification des masses d'eaux souterraines : Réseau assez superficiel, le plus souvent entre 1,10m et 1,30m de profondeur et largement en surplomb par rapport à la nappe de l'Isère (Alluvions de l'Isère Combe de Savoie et Grésivaudan + Breda).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bilan global légèrement excédentaire (évacuation de matériaux quasi équivalente aux apports sauf volume des tuyaux et volume du bassin et des postes de refoulement)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bilan global positif mais apport de matériaux pour lit de pose et enrobage des tuyaux, à hauteur de 45cm d'épaisseur par mètre linéaire, en remplacement de matériaux extraits du site et évacués.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les engins font du bruit, ce qui pourrait occasionner des perturbations mais c'est négligeable par rapport à la proximité de l'autoroute/RD11B. Les terrains seront remis en état après les travaux, à l'identique. Les ouvrages seront enterrés, sans aucun impact sur la continuité écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	600m <sup>2</sup> de terrains agricoles pour le Bassin de stockage et le poste de refoulement des Plantées.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risques sanitaire par rapport à l'existant, au contraire il réduit les risques sanitaires liés au débordements d'eaux usées vers le milieu naturel pour certains épisodes pluvieux. Il est cependant concerné puisque des eaux usées seront véhiculées.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, en phase travaux.
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les engins font du bruit, mais c'est négligeable par rapport à la proximité de l'autoroute et de la RD 11B.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'odeurs supplémentaires par rapport à l'existant. Au contraire il réduit les débordements vers le milieu naturel (donc à l'air libre) ce qui de fait, réduit les nuisances olfactives.</p> <p>Il est cependant concerné car il véhicule des eaux usées.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas de rejet dans le milieu naturel, au contraire il vise à réduire les rejets.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'effluents supplémentaires, il modifie simplement la manière des les transporter vers l'Usine de Dépollution.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le tracé a été choisi pour minimiser au maximum l'incidence sur les parcelles agricoles, cependant, un terrain agricole (culture de blé) de 600m<sup>2</sup> sera acquis pour réaliser le bassin de rétention.</p> <p>Il a été demandé à la commune de St Ismier d'utiliser un chemin public non utilisé, en phase travaux et exploitation, pour qu'il retrouve son usage public.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Lors des études préalables, plusieurs tracés et solutions ont été étudiées, dans le but de limiter l'incidence sur les terrains agricoles.

Par rapport au premier tracé du réseau, il a été retenu une solution alternative, un peu plus chère, mais évitant au maximum les terrains agricoles. Ce tracé a notamment été évoqué avec certains agriculteurs lors des études topographiques. Le tracé emprunte à la place des chemins publics et passe en bordure de l'autoroute, voire en DPAC (domaine public autoroutier concédé) ce qui est encore en discussion, et au plus près des pylônes RTE.

Par rapport à l'implantation du bassin de stockage en terrain agricole, une étude comparative a été réalisée pour confirmer qu'il n'y avait pas de solutions alternative viable.

La recherche de chemins d'accès intermédiaires vise à réduire les rotations d'engins sur les terrains et limite le stockage provisoire des matériaux extraits en berme de la tranchée. A terme, cela participera au désenclavement de certaines parcelles agricoles.

Engagement à réaliser les travaux selon la Charte Qualité Nationale des réseaux d'Assainissement (délibération prise depuis 2013), prévoyant entre autre des essais de réception (étanchéité notamment) par un prestataire externe, indépendant de l'entreprise de travaux et accrédité COFRAC.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, nous estimons que le projet devrait être dispensé de l'étude au cas par cas :

- Notre analyse en 3. du présent formulaire est que le projet n'est pas soumis aux rubriques [24] ou [38] du Code de l'Environnement R122-2. Seule une déclaration au titre de la Loi sur L'eau sera faite.

- Le tracé du projet a été choisi pour limiter l'incidence sur les parcelles agricoles et évite les zones naturelles les plus préservées (bien qu'aucune zone d'intérêt ne soit signalée sur la base CARMEN). Nous longerons ainsi l'autoroute. Aucune incidence visuelle.

- Le projet améliore le fonctionnement du système d'assainissement par rapport à l'actuel, et permettra de limiter fortement les rejets vers le milieu superficiel (amélioration de la qualité des eaux superficielle et réduction des nuisances olfactives).

- Aucun enjeu environnemental n'a été listé d'après les éléments compilés dans ce formulaire

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

Nota Béné: Annexe 4: Etant donné le linéaire, les plans projets sont très longs et génèrent beaucoup de papier et d'encre. Par soucis d'économie ils sont fournis en version informatique et sur demande expresse uniquement, pour la version papier.

Lien de téléchargement: [www.grosfichiers.com/7JAX4q9DTrbIs](http://www.grosfichiers.com/7JAX4q9DTrbIs)

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 - CARTE NATURE, PAYSAGE et BIODIVERSITE EN RHÔNE ALPES (EXTRAIT SITE GEORHONEALPES) - 22/6/2017 (relative à partie 5) ANNEXE 8 - NOTE PROFIL ETUDES 15/2/2017 - Note explicative sur la nécessité et l'utilité de la création d'un bassin de stockage sur le site des Plantées.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Montbonnot Saint Martin

le, 23/6/2017

Signature

*Le Président  
Civiles*



Insérez votre signature dans le cadre ci-dessus